



Classement selon la directive 2006/7/CE

E Excellente qualité	B Bonne qualité	S Qualité suffisante	I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements		N Pas de classement en raison de changements ou classement pas encore disponible	

Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

A partir de la saison balnéaire 2013, le mode de calcul du classement est modifié en application de la directive européenne 2006/7/CE.

46 - LOT

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2018
BRENGUES	CAMPING MUNICIPAL	douce	5I
CABRERETS	MOULIN DE CABRERETS	douce	5B
CAHORS	CAHORS PLAGES	douce	3S
CASTELFRANC	BERGE DU LOT	douce	5B
CATUS	LAC VERT	douce	6E
CAZALS	PLAN D'EAU DE LA CAYRE	douce	5E
DOUELLE	PLAGE DU PONT ANCIENNE VOIE FERREE	douce	5B
ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE	PONT D'ESPAGNAC	douce	5I
FRAYSSINET-LE-GELAT	PLAN D'EAU DU MOULIN BAS	douce	5E
GOURDON	ECOUTE S'IL PLEUT	douce	5E
LAMOTHE-FENELON	PLAN D'EAU LAMOTHE-FENELON	douce	5N
LUZEC	BASE DE CAIX	douce	5E
MARCILHAC-SUR-CELE	PLAN D'EAU MARCILHAC	douce	5B
MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC	PLAN D'EAU SAINT SERNIN	douce	5E
MONTVALENT	GLUGES	douce	5E
ORNIAC	LE LIAUZU	douce	5N
PUY-L'EVEQUE	PLAGE CAMPING LES VIGNES	douce	5E
SAINT-CIRQ-LAPIOIE	PLAGE ST CIRQ	douce	5B
SAINT-SULPICE	LE COMMUNAL	douce	7B
SAULIAC-SUR-CELE	AIRE DE REPOS	douce	5B
SENAILLAC-LATRONQUIERE	LE TOLERME	douce	5E
TAURIAC	PLAN D'EAU MAS DE LA CROUX	douce	5E
VAYRAC	LES GRANGES	douce	5B